

Colloque

Mardi 10 mai 2011

Université de Sherbrooke

Faculté d'administration
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

**Programme
préliminaire**

Un colloque organisé par

**la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques
et le Groupe de Recherche en Finance Appliquée**



Enjeux des régimes publics de retraite

Objet du colloque et thèmes abordés

Le colloque a pour but de déterminer les différents enjeux auxquels sont confrontés les régimes publics de retraite.

Ces enjeux peuvent être de nature :

- i. démographique, en raison de la transition démographique et de l'allongement de l'espérance de vie;
- ii. économique, en raison de l'évolution anticipée de la population active;
- iii. politique, en raison de l'importance relative des prestations publiques dans la composition des revenus de retraite;
- iv. financière, en raison de la capacité individuelle des citoyens d'assurer le maintien de leur niveau de vie à la retraite;
- v. institutionnelle, en raison des contraintes pouvant freiner les réformes nécessaires;
- vi. enfin, de manière interdisciplinaire en raison de fortes pressions sur la capacité des régimes publics à préserver une certaine équité intergénérationnelle entre les cotisants.

Les thèmes abordés reflèteront le caractère multidisciplinaire de l'évènement. De par les présentations de ses conférenciers, le colloque dégagera des facteurs de fragilisation quant à la capacité des régimes de retraite à garantir leurs obligations et inversement identifiera ceux pouvant contribuer à leur pérennisation.

Ainsi, le colloque tracera l'état de la situation des différents régimes de retraite publics tout en rendant compte de la position relative des régimes québécois et canadiens. Il abordera spécifiquement l'impact de l'évolution démographique, les iniquités de rendement entre générations, les difficultés des régimes publics d'assurer la couverture des besoins des retraités ainsi que les contraintes institutionnelles limitant la capacité d'adaptation des régimes devant les problématiques appréhendées.

La table ronde qui conclut le colloque permettra d'échanger en regard des questions suivantes :

- i) Comment aborder les enjeux entourant le financement des régimes publics de retraite?;
- ii) Comment s'assurer qu'à l'avenir les régimes publics de retraite puissent réagir de manière proactive à l'égard de l'évolution des principaux paramètres influençant leur viabilité?

Horaire et conférenciers

8 h 30 **Inscription et café**

8 h 45 **Mots de bienvenue**

Par **Luc Godbout et Yves Trudel**
Université de Sherbrooke

9 h 00 **Session 1 : Régimes publics de retraite : État de la situation**

Perspectives des différents régimes publics de retraite

Par **Pierre Plamondon**

Actuaire en chef et directeur de l'évaluation, de la statistique et de la révision à la Régie des rentes du Québec

L'évolution des systèmes de retraite sera en grande partie dictée par la réponse que fourniront les gouvernements aux pressions démographiques auxquelles les pays feront face. Toutes les sociétés développées connaîtront un certain vieillissement de leur population au cours des prochaines décennies. Toutefois, l'ampleur de cette transformation démographique et le rythme auquel elle s'opérera varieront d'un pays à l'autre. Au Québec, l'ampleur sera importante et le rythme rapide.

Cependant, le coût des pensions publiques au Québec et au Canada est parmi les moins élevés des pays industrialisés. Le Canada (et, par ricochet, le Québec) subit donc, dans une moindre mesure, les effets du vieillissement de la population et dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour adapter son système de retraite aux pressions démographiques à venir. Le phénomène du vieillissement démographique pourra être amplifié par le comportement des Québécois à l'égard du retrait du marché du travail.

Les pays industrialisés ont emprunté diverses avenues pour atténuer l'augmentation prévisible des coûts liés à la retraite. Plusieurs pays ont décidé d'adopter des mesures incitant à demeurer sur le marché du travail. D'autres modifications visent directement à réduire le coût des régimes publics. Certains pays ont établi des mécanismes qui permettent de lier le montant de la rente de retraite à l'évolution de l'espérance de vie.

10 h 00 **Pause**

Session 2 : Régimes publics de retraite : équité intergénérationnelle

Transition démographique et financement à long terme des régimes publics de retraite

Par **Jacques Légaré**

Professeur au département de démographie de l'Université de Montréal

Il y a tout lieu de croire que l'État-Providence a été mis en place par des soucis de solidarité qui tenaient peu compte de l'évolution démographique. Le contrat social qui en découle lui ne pouvait voir le jour sans que la variable démographique soit prise en compte. C'est le cas en particulier pour les régimes de retraite publics par répartition.

La transition démographique, phénomène fondamental pour comprendre l'évolution des populations, allait changer la donne. Passer d'un régime de haute mortalité et fécondité à un régime de basse mortalité et fécondité n'est pas sans conséquence sur les effectifs de population — totale et active — et sur la structure par âge comme nous allons l'illustrer dans le cas du Québec. Bien plus, la transition a « déraillé » en confondant ses concepteurs : le taux de fécondité est passé sous le seuil du remplacement prévu des générations et celui de la mortalité continue de faire des progrès inattendus. La première conséquence est des populations en risque de décroissance, comme celle du Québec, et la seconde conséquence, une espérance de vie qui va nettement dépasser les 85 ans au cours du présent siècle, le tout observé dans une optique de long terme. À court terme, il faut tout « simplement » gérer en toute équité intergénérationnelle les retraites des baby-boomers.

Équité intergénérationnelle des régimes publics de retraite

Par **Yves Trudel**

Professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke

Est-ce que l'efficacité d'un régime de retraite provient uniquement de sa capacité à verser aux cotisants les prestations auxquelles ils sont raisonnablement en mesure de s'attendre? Ne devrait-il pas être également mesuré en fonction de sa capacité à assurer un traitement équitable entre les diverses générations de cotisants?

De manière à mesurer la capacité d'un régime à préserver une certaine équité intergénérationnelle, nous établissons les paramètres d'un cotisant représentatif qui entreprendrait sa retraite à chacune des années depuis la création de la Régie des rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada jusqu'en 2056 (incluant l'année médiane 2011). La constitution de ce cotisant représentatif est basée sur diverses hypothèses, notamment, que les cotisations minimales (de l'employé et de l'employeur) permettent à l'agent représentatif de recevoir les prestations maximales en vertu des règles de détermination alors en vigueur au moment de la retraite. Le rendement réalisé de chacun des cotisants est établi en fonction des flux de cotisations et de prestations. Nous proposons finalement une mesure qui permet de juger de l'efficacité relative d'un régime à satisfaire équitablement l'ensemble de ses cotisants.

Financement et équité actuarielle

Par **Luc Godbout**

Professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke

Depuis quelques années, les documents de consultation et les études actuarielles de la Régie des rentes du Québec (RRQ) proposent de procéder à une hausse du taux de cotisations. Or, son taux de cotisations a déjà été augmenté au fil des années, passant de 3,6 % à 9,9 %, sans pour autant véritablement modifier les autres paramètres du régime. Si le taux de cotisations est resté inchangé de 1966 à 1986, il a, par la suite, connu des hausses successives de 0,2 % par an entre 1987 et 1996 alors que des hausses beaucoup plus marquées ont eu lieu entre 1997 et 2003, notamment 0,8 % par an pour les années 2000 à 2002. Est-ce que ces augmentations relatives au financement du régime cachent un problème d'équité actuarielle? Or, quelques années à peine après sa création les analyses actuarielles de la RRQ ont régulièrement suggéré d'ajuster les cotisations de manière à pouvoir graduellement faire face aux pressions que les changements démographiques exercent sur le régime.

En établissant les paramètres d'un cotisant représentatif qui amorcerait sa retraite à chacune des années depuis la création de RRQ jusqu'en 2056, l'étude s'intéresse à la mesure rétrospective de l'impact d'une modification du taux de cotisations basée sur des analyses actuarielles passées sur, d'une part, l'état de la réserve et, d'autre part, le rendement réalisé par chacun des cotisants.

Session 3 : Régimes publics de retraite : bilans et réformes

Prestations des régimes de retraite et couverture des besoins des retraités

Par **Marie-Andrée Babineau**

Professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke

Il est souvent évoqué que les mesures fiscales préférentielles seraient inéquitables dans la répartition des avantages qu'elles confèrent aux contribuables, favorisant particulièrement ceux jouissant de revenus plus élevés. La présente conférence cherche à déterminer à qui profitent les aides fiscales à l'épargne-retraite. Pour ce faire, après avoir présenté un portrait du système de retraite canadien incluant les régimes visés par les aides fiscales, l'étude expose l'épargne-retraite pouvant être cumulée selon différents scénarios de revenus. Par la suite, sur la base de l'utilisation des aides fiscales à l'épargne-retraite, des indices seront présentés en vue d'établir à qui elles profitent le plus. L'analyse déterminera, d'une part, si les aides fiscales à l'épargne-retraite privée se révèlent nécessaires, et d'autre part si leurs paramètres actuels apparaissent excessifs à l'égard des mieux nantis. En bout de piste, il sera alors possible de statuer sur la présomption voulant que les aides fiscales accordées au titre de l'épargne-retraite profitent davantage aux contribuables les plus riches.

Réformer les régimes publics de retraite

Par **Patrik Marier**

Professeur au département de sciences politiques de l'Université Concordia

Le système de revenu de retraite canadien est jusqu'ici parvenu à réduire le taux de pauvreté chez les personnes âgées et à maintenir un bon niveau de vie pour les travailleurs à la retraite. Par contre, des problèmes touchant la couverture et la gouvernance des régimes de retraite professionnels, ainsi que le caractère facultatif et le coût élevé des autres options d'épargne, pourraient compromettre le niveau de vie de plusieurs travailleurs à revenus moyens à l'heure de leur retraite.

Cette communication analyse des réformes adoptées par la Norvège, la Suède, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni pour résoudre les mêmes problèmes et discute des obstacles à surmonter pour adopter ces modèles au Canada afin d'élargir le débat sur les solutions à envisager.

Formulation d'un régime public de retraite optimal

Par **Gustavo de Santis**

Professeur de démographie au département de Statistique de l'Université de Florence

Que pourrait-on demander, dans un monde idéal, à un système de retraites? La liste est longue : équilibre, équité, protections des moins nantis, faible taux de cotisations, etc. Évidemment, il existe des conflits entre plusieurs de ces paramètres, surtout si l'on tient compte d'une série de contraintes : démographiques (tel l'allongement progressif de l'espérance de vie), éthiques (telle la protection de certains sous-groupes), économiques (telle la difficile projection de l'évolution de la productivité et des taux d'emploi) et politiques (telles les incitations à rester actifs et productifs aussi longtemps que possible).

Le respect de toutes ces contraintes réduit évidemment les choix possibles à un sous-ensemble de systèmes de retraite. Un système de retraite sera défini ici comme étant presque optimal, où les variables clés changent au cours du temps (ex. pensions, âge à la retraite, etc.), mais restent constantes en termes relatifs, selon les préférences explicites de la collectivité (ex. pensions relatives par rapport aux revenus des adultes; durée de la vie adulte par rapport à la durée totale de la vie; poids relatif d'équité actuarielle et de redistribution envers les plus démunis; etc.). Les caractéristiques essentielles de ce système sont également illustrées.

15 h 45

Session 4 : Enjeux et réformes nécessaires

Exposé de **Jean-Claude Ménard**

Actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières

Les systèmes de retraites doivent être conçus et financés de manière à ce qu'ils soient abordables et viables à long terme. De plus, ces systèmes doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter aux environnements économiques et démographiques en constante évolution. Aujourd'hui, l'un des défis principaux est l'augmentation de l'espérance de vie, qui, conjuguée à la baisse des taux de fécondité, accélère le vieillissement de la population mondiale incluant celle du Canada. À la retraite, les Canadiens vivent dans l'un des pays ayant l'espérance de vie la plus élevée au monde. Selon les projections du 25^e rapport actuariel du Régime de pensions du Canada, la « population en âge de travailler », composée principalement de personnes âgées de 20 à 64 ans, devrait continuer de croître, mais à un rythme plus lent que par le passé. En même temps, la population des personnes âgées de 65 ans et plus devrait croître de façon marquée, passant d'environ 5 millions de personnes, ou 14 % de la population totale en 2010, à 11 millions, ou 25 % de la population totale en 2050. Dans ce contexte de vieillissement des populations, il n'est pas surprenant de constater que de plus en plus de pays modifient leurs systèmes de retraite et de sécurité sociale et instaurent des mesures qui incitent les travailleurs à rester sur le marché du travail plus longtemps.

*Suivi d'une **table ronde** avec les conférenciers de la journée*

16 h 45

Mots de clôture

79^e CONGRÈS DE
L'ACFAS
Événement écoresponsable



DU 9 AU 13 MAI 2011